

primordiaux du Canada.

Pour finir, les Canadiens veulent que le Canada soit présent aux négociations des règles pour veiller à ce que ces dernières satisfassent à nos besoins et nos aspirations.

### Les enjeux de base pour le Canada

De nombreuses consultations sur la participation du Canada aux négociations de l'AMI se poursuivent auprès d'un large éventail de groupes, notamment les provinces, le monde des affaires, les travailleurs et les organisations non gouvernementales, pour veiller à ce que les intérêts de tous les Canadiens se traduisent dans les positions du Canada aux négociations. Une liste des consultations qui ont eu lieu à ce jour paraît dans l'annexe à cette réponse. À ce sujet, la dernière réunion des ministres du commerce fédéral et provinciaux, le 19 février 1998, la première depuis près de six ans, a permis à ces ministres d'avoir une discussion fouillée sur les objectifs et les enjeux du Canada. Aucune province n'a préconisé le retrait du Canada des négociations.

Le gouvernement convient qu'un AMI ne sera acceptable que s'il protège les valeurs canadiennes fondamentales, notamment dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la santé et des services sociaux, des programmes pour les peuples autochtones et pour les minorités. Le gouvernement convient que l'AMI doit comprendre des règles qui contribuent à la promotion des intérêts de la main d'oeuvre et à la protection de l'environnement dans les négociations sur le commerce international; des règles qui empêchent que des sociétés puissent recourir aux tribunaux pour interdire au gouvernement de s'acquitter de sa tâche de promulguer des lois et des règlements dans l'intérêt de tous les Canadiens. Le gouvernement convient également de préserver la transparence du processus de négociations pour que, de la sorte, les intérêts de tous les Canadiens soient pris en compte.

Le gouvernement est d'avis que le Canada profiterait, en principe, de l'établissement d'un ensemble de règles justes et équitables sur l'investissement international. C'est ce qui explique que le Canada se retrouve à la table des négociations. Cependant, le gouvernement ne signera un accord que si ce dernier protège pleinement les valeurs canadiennes et les intérêts du Canada. Si ses exigences ne sont pas satisfaites, le Canada ne signera pas l'accord, et il continuera à attirer l'investissement parce qu'il est reconnu pour l'ouverture et l'équité de ses règles.

### Recommandation 1

**Compte tenu de l'importance de meilleures règles multilatérales pour la sécurité des investissements en provenance et à destination du Canada, le Canada devrait continuer de participer activement à la négociation de l'AMI avec ses partenaires de l'OCDE. Le Canada devrait figurer aux nombres des parties contractantes de l'AMI à la condition que le texte définitif protège pleinement la culture canadienne, l'environnement, les normes de travail et les services dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité sociale aux niveaux fédéral et provincial.**

#### Le gouvernement accepte cette recommandation.

Le Canada a de longs antécédents de participation active et de leadership dans le développement du système commercial multilatéral. Il est donc naturel pour lui de se réjouir du nouveau tournant que prend ce système pour couvrir ce facteur fondamental qu'est l'investissement international. Étant une puissance moyenne, le Canada réussit beaucoup mieux dans un système où le comportement des nations est régi par des règles transparentes.